

Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La politique chôme. — La nouvelle loi sur les réunions. — La Séparation.

C'était la semaine du Carnaval, donc semaine de congés pour tous y compris le Parlement. Et les nouvelles politiques ont été rares.

Pourtant le Sénat discute la nouvelle loi sur les réunions. Tout d'abord on avait craint une hostilité sérieuse de sa part ; la Commission avait été lente dans ses travaux et des objections relatives à l'us de la nouvelle liberté s'élevaient presque violentes.

Et le rapporteur signale dans son exposé les péripéties de l'opinion de ses collègues sur ces divers points. Mais tout est bien qui finit bien. La Commission s'est finalement ralliée au projet du gouvernement. Et il n'est pas douteux que celui-ci n'ait la majorité.

Sur le *modus vivendi* à établir entre les maires et les curés pour la location des édifices cultuels nous ne savons plus rien. Evidemment les démarches se poursuivent entre intéressés, mais on sait que ceux-ci ne sont que des comparés.

Et les grands chefs ont cessé de parler. Le pape se tait et ne dit pas s'il retire l'ultimatum « ou tout ou rien » qu'il a lancé — et le ministre des cultes attend résigné la décision des évêques.

Mais ce qui importe c'est la paix religieuse, la liberté des cultes. Et quoi qu'il advienne, elle est assurée soit dans le culte public, soit dans le culte privé.

A L'ÉTRANGER

En Angleterre. — Les élections russes.

En Angleterre le Parlement vient de reprendre ses séances en session ordinaire. Et comme d'habitude, les deux Chambres ont entendu le discours de la Couronne. Cette année c'est le roi lui-même qui a parlé devant les Lords et plutôt qu'à la loi le document arrêté d'avance en Conseil des Ministres.

Rien de saillant sur la politique extérieure en dehors des constatations d'entente cordiale, ou de sympathies avec la plupart des nations étrangères. Mais une question excitait la curiosité, celle du conflit survenu entre les Lords et les Communes au sujet de la loi sur l'enseignement. Sur ce point, le discours a été bref, mais l'impression voulue des termes n'a pas empêché le public d'y voir une certaine menace pour les Lords.

En Russie les élections ont commencé le 28 janvier et dureront jusqu'en mars ; mais on sait que la Douma est formée par des députés élus à 3 degrés.

On connaît à peine les résultats du 1^{er} degré. Pourtant l'absolutisme semble une fois de plus condamné par l'opinion publique russe, puisque c'est le parti constitutionnel qui l'emporte partout. Inutile d'ajouter que les mesures draconiennes prises par Stolypine depuis six mois contre les révolutionnaires ont singulièrement faussé la vérité de ces scrutins dans le sens modéré.

LE FURTEUR.

L'impôt sur le revenu

La commission de législation a commencé l'examen du projet déposé par le gouvernement et relatif à l'impôt sur le revenu ; elle en a approuvé les grandes lignes et décidé qu'il servirait de base à ses travaux.

La commission se réunira quatre fois par semaine, de manière à être en mesure de présenter le plus rapidement possible son rapport à la Chambre.

LE PAIN DU SOLDAT

Le 10 décembre dernier, à la suite d'une première entrevue avec le général Picquart et M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, je signalais à la tribune de la Chambre la qualité défectueuse du pain de troupe, j'attirais l'attention du gouvernement sur les manipulations frauduleuses auxquelles ce pain donne lieu de la part de fournisseurs peu scrupuleux, je signalais les causes de ces manipulations et je me mettais à la disposition de l'autorité militaire pour lui indiquer les modifications capables, à mon sens, de servir à la fois la santé de nos troupiers et les intérêts du Trésor.

Depuis cette époque, quelques événements se sont accomplis. Dans des visites inopinées dont les journaux ont parlé et qui ont eu lieu, soit dans diverses manutentions, soit dans diverses casernes au moment de la distribution, M. Chéron se rendait compte de la vérité de mes affirmations ; le 15 janvier dernier, il me pria de préparer le travail que je lui avais promis sur cette question, et de venir, aussitôt prêt, en conférer avec lui. Cette conférence, tenue le 28 janvier, en présence de M. Mauléna, directeur du contrôle, de M. Buguat, directeur de l'intendance, a été résumée dans la note communiquée le soir à la presse par le cabinet de la Guerre, et qui enregistre le succès de mon intervention et qui a été résumée dans certains journaux par cette phrase lapidaire : « La boule de son a vécu. » Je voudrais y revenir avec quelques détails et exposer, dans ses grandes lignes, le travail que j'ai soumis à l'approbation des services compétents.

Ce travail comprend deux parties : une partie technique et une partie budgétaire. J'exposerai d'abord la partie technique. Tous ceux qui sont au courant de ma vie scientifique savent que depuis douze ans principalement je me suis consacré à l'étude de la mouture rationnelle du grain de blé et que, complétant l'œuvre de mon excellent maître et prédécesseur Aime Girard, j'ai, dans de nombreuses communications à l'Académie des Sciences et ailleurs, exposé les principes et les méthodes d'analyse qui doivent présider au choix de la farine et du pain. En 1900 et 1901, j'appliquais mes études à la critique de l'alimentation du soldat et, à la suite d'une polémique dans la presse scientifique, à la suite de deux conférences faites, l'une devant la Société industrielle de Mulhouse, l'autre devant la Société industrielle de l'Est à Nancy, le ministère de la Guerre ému, me fit la question à l'étude. Le général André ordonna d'abord un premier essai dans tous les services du 7^e corps d'armée ; mais cette résolution n'eut pas de suites, le cabinet Combes se trouvant démissionnaire peu après qu'elle avait été prise.

À la suite d'une nouvelle communication que je fis au mois d'octobre 1905, au congrès international de la meunerie, le directeur de l'intendance constitua une commission spéciale, présidée par M. l'intendant général Thoumazou, commission dont je fus appelé à faire partie, et qui avait pour mission de renseigner le ministre sur les modifications à apporter au pain de troupe et aux moutures militaires. Cette commission a fonctionné jusqu'au mois d'octobre dernier.

Je reviendrai sur les conclusions de cette commission, mais on voit par cet historique, que, pour moi, la question n'est pas nouvelle et qu'entré au Parlement, j'ai quelque raison d'une part pour la soumettre au jugement de l'opinion publique, d'autre part pour la faire résoudre au mieux des intérêts du pays.

Cela dit, j'examine la première partie et je vais essayer de la faire sans entrer dans des détails trop techniques.

Le pain de bonne qualité doit être franchement levé, il doit, semblable à une véritable éponge, avoir une mie très élastique et absorber facilement les liquides. Il doit, suivant l'expression vulgaire « bien tremper la soupe ». C'est généralement le cas du pain fait avec la farine blanche, c'est-à-dire autant que possible, exempte des débris de l'enveloppe et du germe, de son, comme on dit ordinairement. Le pain blanc de première qualité contient environ de 32 à 34 0/0 de son poids d'eau.

La présence du son détruit toutes les qualités de la farine blanche, et cela d'autant plus qu'il y entre dans une plus grande proportion. C'est que le son apporte avec lui diverses substances, véritables produits chimiques, qui donnent au pain une couleur bise plus ou moins foncée, rendant la mie courte et grasse, inapte par conséquent à absorber les liquides. Tout le monde sait que le pain bise ou noir ne trempe pas la soupe ; de plus, un pain fait avec de la farine renfermant du son contient toujours au moins 30 0/0 de son poids d'eau et cette proportion peut s'élever jusqu'à 48 0/0.

L'eau n'étant pas un produit alimentaire qui doit surtout se payer au prix du pain, l'examen sommaire de ces chiffres montre, qu'à poids égal, le pain blanc contient toujours plus de produits nutritifs que le pain bise ou noir.

Mais ce n'est pas tout. La digestion des aliments se fait au moyen des liquides secrets par l'estomac, le foie, l'intestin, etc. On conçoit qu'au point de vue de l'utilisation, de l'assimilation comme on dit, la supériorité appartient au pain blanc, qui se laisse bien pénétrer par ces liquides et subit facilement ensuite les transformations nécessaires.

La morale de ces observations se tire d'elle-même et elle s'exprime en disant que, écartant toute question de goût personnel ou d'état pathologique, le pain blanc est celui qui fait le plus de profit, qui est par conséquent, l'aliment économique par excellence.

J'ajoute que la farine blanche se conserve bien, que la farine avec du son se conserve peu de temps, au contraire, parce que le son apporte avec lui des matières grasses qui rancissent avec la plus grande facilité.

Et en voilà assez pour que au point de vue technique, la question soit nettement posée et pour que je puisse, dans un prochain article examiner la qualité de la farine qui sert à faire le pain de troupe et exposer les raisons qui militent en faveur de son amélioration.

E. FLEURANT, Député des Vosges.

Chambre des Députés

Séance du 15 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Flandin pose plusieurs questions au Ministre de la Guerre relatives aux officiers de réserve.

La Chambre vote la nomination d'une commission de 11 membres pour étudier la question des tramways sud.

Puis M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre promet d'apporter diverses améliorations au couchage des troupes. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Thézard, sénateur de la Vienne. On valide, sans débat, l'élection de M. Gobron, élu dans les Ardennes.

Le Sénat aborde la discussion du projet relatif à la liberté de réunion.

M. Maurice Faure déclare que, quel que soit son désir de seconder les vues du gouvernement, il ne peut accepter le projet sans réserves. Il lui semble im-

possible d'admettre que les réunions publiques puissent désormais, sans restriction aucune, être tenues à toute heure de la nuit.

M. Le Provost de Launay déclare qu'il ne votera pas la loi.

M. Fessard est tout disposé à accorder la suppression de la déclaration préalable ; mais il ne veut pas étendre la faculté de réunion à toute heure de jour et de nuit. C'est empêcher l'exercice des droits de la police municipale.

L'orateur demande la disjonction des articles 3 et 4 du projet.

M. Lintilhac, rapporteur, demande au Sénat de voter le projet sans modification.

M. Briand, ministre de l'instruction publique, prend ensuite la parole.

Le projet, dit-il, procède du même esprit d'apaisement, de tolérance et de conciliation qui a toujours inspiré la politique du gouvernement. Il n'y a pas de fausse honte à faire un tel aveu.

Nous poursuivons systématiquement, malgré les critiques qui nous sont faites, même par des amis, une politique de conciliation en matière religieuse. Nous voulons réaliser la séparation sans qu'aucune atteinte soit portée à la liberté des croyances.

Avons-nous, en quelques points essentiels, trahi les intérêts de la République et porté atteinte au principe de la réforme ? Nous sommes sûrs que si nous sommes conciliants, nous ne manquons en rien à nos engagements vis-à-vis du pays républicain.

L'Église n'a pas voulu accepter certaines dispositions nouvelles de la loi de séparation ; c'était son droit. Fallait-il qu'à cause de cela le culte public fût empêché et que des milliers de citoyens fussent atteints dans leurs libertés ? Personne ne l'aurait voulu.

Nous avons ouvert l'ère des désordres, de la pire des guerres civiles. Le gouvernement a cherché le moyen de concilier la législation de 1905 avec la préoccupation de faciliter à chacun la pratique de la religion.

L'orateur s'attache ensuite à démontrer que, sur le premier point, on s'exagère les dangers de la liberté des réunions de nuit et que, sur le second, on oublie que les maires pourraient interdire, ici, la messe de minuit, et la permettre ailleurs, ce qui n'est pas admissible.

Le gouvernement espère que le Sénat comprendra ces raisons. Il demande à la Haute Assemblée de ne pas ouvrir la porte, en renvoyant la loi à la Chambre, à des modifications nouvelles qui pourraient retarder longtemps la solution nécessaire.

M. de Lamarzelle fait des vœux pour la paix religieuse du pays, mais tient à protester contre la façon dont le président du conseil a accueilli, à la Chambre, la déclaration des évêques.

M. Leydet votera le passage à la discussion des articles, mais il croit que le Sénat fera sagement en le renvoyant à la commission pour qu'il soit modifié.

Le passage à la discussion des articles est adopté à mains levées, ainsi que la première partie de l'article 1^{er}.

Mais, sur la 2^e, qui est que les réunions publiques pourront avoir lieu à toute heure, des amendements sont présentés par MM. Ernest Fessard et Maurice Faure.

M. Leydet réclame de nouveau le renvoi qui est adopté par 168 voix contre 128.

Le Sénat s'ajourne à mardi. Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Les Elections

A en juger d'après les résultats déjà connus des élections, la seconde Douma sera aussi intraitable que la première.

La promesse de M. Stolypine que, en usant adroitement des lois existantes, il obtiendrait une majorité de députés disposés à coopérer avec le gouvernement, ne sera peut-être pas tenue. Les sept mois passés depuis la dissolution de la première Douma ont fait plus de mal que de bien à la cause de la monarchie, qui, actuelle-

ment, est en présence des mêmes problèmes qu'il y a sept mois.

Le tsar doit gouverner avec le concours du peuple russe ou avoir recours à la force.

Au mois d'août dernier, le choix de ministres modérés, comme MM. Chippoff et Guchkoff, aurait calmé la population, tandis que, maintenant, pour satisfaire le peuple, le tsar doit choisir ses conseillers officiels parmi les partisans de la gauche.

Les Bombes chez M. Witte

La police vient d'établir que les machines infernales découvertes dans la demeure du comte Witte y avaient été déposées par quelqu'un qui les avait fait passer par la cheminée. L'anarchiste aurait gagné la demeure du comte Witte par les toits, en passant par une maison voisine. Un mécanisme intérieur devait faire éclater les bombes, si on n'avait pas fait de feu dans les cheminées.

Il y a une quinzaine de jours, la comtesse Witte avait reçu une lettre l'avisant qu'elle et son mari seraient assassinés avant aujourd'hui.

La première séance de la Douma

On assure dans les milieux officiels que la première session de la nouvelle Douma sera ouverte, au palais de Tauride, par le président du Conseil des ministres qui y lira le discours du trône.

Les Résultats

Les résultats officiels indiquent que les 5.520 électeurs du second degré, choisis jusqu'à ce jour, se répartissent ainsi : 1.345 monarchistes, ou 24 % ; modérés, 333, ou 15 % ; 2.330 de la gauche, ou 42 % ; 432 nationalistes, ou 18 % ; 359 indépendants et 227 douteux.

INFORMATIONS

Réunion des gauches

La gauche démocratique et la gauche radicale socialiste ont donné à M. Maurice Faure mandat d'intervenir, en leur nom, pour demander que la loi sur les réunions soit réduite à la seule suppression de l'obligation d'une déclaration ; les mots « à toute heure » seraient supprimés dans l'article premier et les autres dispositions seraient disjointes.

Après avoir pris une décision en ce qui concerne la loi sur les réunions, la gauche radicale-socialiste a résolu de provoquer prochainement une réunion des groupes radicaux, à l'effet d'examiner la politique du gouvernement, spécialement en ce qui a trait à la politique religieuse.

Machine en arrière

M. Chavoix, député de la Dordogne, adresse la lettre suivante au garde des sceaux :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous demander si, en présence du crime de Soleilland, qu'aucun de nous ne pouvait admettre, au moment où nous avons, dans la commission, voté la suppression de la peine de mort, le gouvernement n'est pas d'avis de conserver dans notre code le châtiment suprême pour des forfaits réellement exceptionnels.

Je vous avoue que, pour ma part, je ne peux pas accepter que la société prenne la charge d'un être qui n'a d'humain que le nom. Tous ceux qui ont des enfants penseront comme moi, en songeant à cette fillette violée, étranglée, poignardée, qui pourrait être la leur, et je suis convaincu que ce sera un soulagement pour la conscience publique si elle apprend que vous partagez ma manière de voir.

La Conférence de la Haye

Dans les cercles politiques, on déclare qu'à la conférence de la Haye, l'Autriche se conformera strictement au programme de la Russie. La question du désarmement ne figurant pas dans ce programme, ne pourra donc pas être mise en discussion ; d'ailleurs, la Russie, l'Autriche et l'Allemagne s'opposeraient à cette discussion.

La conférence a pour but d'appor-

ter des adoucissements aux maux de la guerre, et d'autres questions ne pourront pas y être débattues.

A l'Académie française

L'Académie française s'est réunie jeudi, à 2 heures, pour élire les successeurs de MM. Albert Sorel et Rousseau.

Sur 37 membres dont se composait au moment de l'ouverture du scrutin, l'assemblée, 32 étaient présents, il y avait donc 5 absents : MM. Emile Ollivier et de Fraycinet, souffrants ; MM. Pierre Loti et Edmond Rostand, en voyage ; M. Anatole France, systématiquement abstentionniste.

Il a été procédé d'abord à l'élection du successeur de M. A. Sorel. Au premier tour, M. Maurice Donnay a été élu par 17 voix contre 9 à M. Marcel Prévost et 6 à M. René Doumic.

Pour le fauteuil de M. Rousseau, c'est également au premier tour que M. le marquis Pierre de Ségur a été élu par 21 voix contre 8, à M. Jean Aicard et 3 à M. Jean Revel-Toutain.

La date de l'élection au fauteuil de M. Brunetière n'est pas encore fixée.

Une tache sur le soleil

Le professeur Broshear, de l'Observatoire des Alleghany, annonce qu'il a découvert une tache sur le soleil. Cette tache est visible avec des verres fumés ; elle est longue de 118.000 milles et large de 300.000, et elle couvre une surface de 3 milliards 1/2 de milles carrés.

Le professeur Broshear déclare que la tache qu'il a découverte est un centre d'activité désolable et qu'elle est susceptible d'avoir une répercussion sur le globe terrestre et d'y provoquer des troubles électriques.

Petites Nouvelles

Cent soixante-dix pêcheurs ont fait naufrage avec leurs barques dans le golfe de Finlande. On n'a retrouvé encore que sept cadavres.

— La ville de Québec prépare pour le mois de Juillet 1908, la célébration du 300^e anniversaire de sa fondation. Au cours de ces fêtes, on espère rassembler dans les eaux de Québec des escadres envoyées par la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis.

— L'Académie française a procédé jeudi à l'élection des successeurs aux fauteuils de MM. Albert Sorel et Edouard Rousseau. MM. Maurice Donnay et le marquis de Ségur ont été élus.

— Le ministre de l'instruction publique vient de signer un arrêté nommant Mme Sarah Bernhardt professeur de déclamation dramatique au Conservatoire, en remplacement de M. Pierre Laugier, le sociétaire de la Comédie-Française, décédé.

— Les obsèques de la victime de Soleilland, Marthe Erbeling, ont été célébrées jeudi matin au milieu d'une affluence considérable : on évalue à plus de deux cent mille le nombre des assistants et des curieux qui ont suivi ou regardé passer le convoi funèbre.

— L'état de santé de M. Clemenceau s'est très sensiblement amélioré et M. Clemenceau compte reprendre ses occupations dans le courant de la semaine prochaine.

— La Cour d'assises de la Marne a condamné à mort les nommés Lucien Pierre Alliot, 22 ans et Alphonse Henri Blonde, 23 ans, qui avaient assassiné un propriétaire aux environs de Reims.

MOTS DE LA FIN

Fin de la profession de foi d'un candidat professeur d'arithmétique :

... Enfin je suis prêt à résoudre les problèmes sociaux ; mais gardons-nous de la division, qui ferait le jeu des fractions adverses en leur permettant de multiplier leurs efforts et de soustraire des voix à notre cause...

Et à l'appui des témoignages de M. Vincent, dont l'honorabilité, la franchise et le républicanisme sont connus de tous, nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs, respectée dans sa forme et dans son orthographe, la lettre suivante de M. Mourgues.

A LA MENAGÈRE FIGEAC

Monsieur Vincent,

Je viens d'apprendre à l'instant que vous ou votre fils vous seriez les auteurs d'un mouchardage (sic) qui aurait eu pour but de me faire dire que je vous avais (sic) dit (sic) que le correspondant (sic) du Réformateur, c'était M. Rochet fils. Je proteste contre cette accusation car s'il a été question des collaborateurs de ce journal, je n'ai pas (sic) que vous dire que ce que l'opinion publique dit : ont (sic) dit que c'est Rochet. Voilà toute mon expression. Si j'ai dit, ont (sic) dit, c'est parce que de ce côté je n'en sais pas plus long que vous et je ne puis affirmer.

Je ne croyais pas que les conversations (sic) d'amis qui pouvaient se tenir chez vous fussent à la merci de commérages dont le qualificatif est d'un triste non (sic) pour son auteur. Jusqu'à preuve du contraire, j'aime à croire qu'on ma (sic) peut-être trompé et que vous n'êtes pas sorti de votre rôle d'honnête homme que j'ai toujours (sic) connu. Ce qui j'aurais de plus grave surtout, c'est l'interprétation fautive du sens de mes paroles que je vous prie de réviser (sic) si vous en êtes les auteurs.

Salutations.

Signé, J. MOURGUES.

M. Rochet dément M. Mourgues ; M. Mourgues dément M. Rochet.

C'est entendu. M. Rochet et M. Mourgues, sont tous deux au Réformateur, « les vaillants défenseurs du droit et de la justice. » Nos lecteurs nous permettront de ne pas insister.

M. Mourgues qui, chacun sait ça, fait dans les casseroles, tient à nous rappeler qu'il est de la partie et qu'il s'y connaît. M. Mourgues n'a pas d'ailleurs cette corde à son arc ; il se dit modestement dépositaire du Réformateur où on l'appelle d'ailleurs, « notre collaborateur. »

Il faudrait pourtant s'entendre. Nous ne voulons pas nier que M. Mourgues, marchand de casseroles, soit, à l'instar de Frégoli, un homme à transformations ; mais les transformations elles-mêmes ne sont qu'un artifice. Il devait y avoir quelque part le vrai Mourgues, le Mourgues authentique.

La lettre ci-dessus nous a permis de démêler le Mourgues original dans la trame savante de ses métamorphoses. Et après la lecture de cette lettre et des articles dont il se prétend l'auteur, si différents par la forme et par le style, quelle conclusion peut-on tirer ? Une seule ; c'est que M. Mourgues fera bien, dorénavant, de se consacrer exclusivement à ses casseroles qu'il n'aurait jamais dû quitter.

La fanaberie n'y gagnera pas grand chose ; mais au moins la langue et l'orthographe françaises n'y perdront rien.

— Nous n'insistons pas davantage sur ces personnages de second ordre. Ce sont ceux qui tirent les ficelles qui nous intéressent. A bientôt quelques notes sur ces premiers rôles... trop modestes !

Distinction honorifique. — Nous sommes heureux de mentionner la nomination au grade d'officier d'académie, de M. Marcel Boissonnade, notre sous-préfet.

A peine installé dans notre arrondissement depuis quelques semaines, M. Boissonnade y a apporté des habitudes de travail et aussi une bienveillance et une urbanité auxquelles nous n'étions plus habitués et qui lui ont conquis déjà les sympathies du parti démocratique.

La distinction honorifique dont il est l'objet est la preuve de l'estime dans laquelle il est tenu en haut lieu, tant en raison de sa loyauté bien connue que pour la fermeté et la sincérité de ses opinions républicaines.

Nous prions M. Boissonnade d'agréer nos félicitations.

Cajarc

Nous publions plus haut une lettre de M. Larnaudie avec les commentaires qu'elle comporte.

meilleure volonté. Nous les félicitons de nouveau pour les résultats obtenus et nous espérons les applaudir dans un an.

Carayac

Conseil municipal. — Présidence de M. le Maire. Tous les membres étaient présents sauf M. Strabol. Le Conseil autorise M. le Maire à céder gratuitement pour une durée de 18 ans, la jouissance de l'église et des objets la garnissant au desservant de la paroisse.

Il décide de faire restaurer le plafond d'une chambre de la maison d'école.

Lacapelle-Marival

Incendie. — Un incendie, qui aurait pu avoir des suites très graves, a éclaté le mardi gras vers deux heures de l'après-midi dans un grenier à foin de M. le Dr Cadiergues, maire de Lacapelle-Marival.

Il n'y a à déplorer aucun accident de personnes ou d'animaux ; les pertes, d'après l'estimation générale, sont très peu importantes.

L'immeuble situé à l'ouest du grenier incendié et occupé par M. Fage, représentant de commerce, a pu être préservé grâce au grand concours de la population. Si l'incendie a fait peu de dégâts dans cet immeuble, l'inondation qui l'a préservé a occasionné des dommages sérieux.

Le récit d'un incendie chez nous suggère toujours l'idée de l'achat d'une pompe. Il est extraordinaire qu'un chef-lieu de canton comme le nôtre n'en soit pas pourvu.

Si la ville manque de ressources, je vais lui en indiquer une.

Quelle supprime l'éclairage municipal qui était pitoyable du temps de M. Guire et qui est devenu absolument insignifiant depuis que la municipalité s'en est chargée.

Nous n'aurons guère moins de lumière le soir, nous aurons moins de dégâts à craindre du feu à tous moments.

Aynac

A Monsieur le Comte de Toulouse Lautrec

Oui, sieur Lautrec, j'avais sincèrement résolu de ne plus répondre à vos *niaiseries* ; mais puisque cela vous fait plaisir, je m'en vais vous satisfaire, et pour une fois, déroger à la règle que je m'étais imposée.

Je dois en premier lieu, vous remercier des renseignements que vous me donnez sur la ligne ascendante de votre famille. J'ignorais en effet qu'elle n'avait rien de commun avec cette lignée de grands seigneurs descendant de Louis XIV, non plus qu'avec le vicomte de Lautrec, le vaincu de Bicoque.

Que voulez-vous, on apprend toujours quelque chose, mais on ne sait jamais tout. D'ailleurs ne pouvions-nous pas attendre de vous d'autres révélations ; nous ne serions donc nullement étonnés si vous veniez nous dire un de ces quatre matins que vous n'êtes qu'un simple roturier qui a ajouté une particule à son nom ; on peut s'attendre à tout de votre intelligence.

Voyez donc ! ne semblez-vous pas triompher parce que, à la veille de la dévouille mortelle de mon voisin Vignié, la personne qui vous a envoyé la tartine, a récité d'interminables chapellets, dites-vous, auxquels j'ai assisté ?!!! Voyons ! est-ce bien à vous, qui ne voulez pas être accusé de cynisme, qui vous dites un bon chrétien, d'adresser à quelqu'un, en pareil cas, un semblable reproche ?... Ne nous montrez-vous pas ainsi que vous ne pratiquez que pour la forme et que toutes vos pratiques ne sont qu'intéressées ?

Je vous dirai donc, moi, que s'il existe un grand nombre de religions dans le monde, en revanche il est bien peu d'athées, et que je ne suis point du nombre, que si j'ai critiqué les dogmes de l'Eglise, je n'ai jamais renié le Créateur et qu'on l'appelle. Dieu comme les catholiques, Allah comme les Mahométans, Brahma comme les Indous, Jéhovah comme les Israélites, Jésus-Christ ou Mahomet, etc., cela m'est fort indifférent. En vrai libre-penseur, ma religion est ma conscience, je la pratique à ma manière sans critiquer les croyances d'autrui ; vous remarquerez de même que je n'ai jamais fait de difficultés pour assister selon les circonstances, par respect des croyances du défunt, soit à un enterrement religieux, soit à un enterrement civil, ce dont vous vous feriez un crime ; qu'il m'est même arrivé d'assister à des cérémonies religieuses où j'ai admiré l'éloquence du prédicateur, me retirant ensuite étonné, tantôt de son talent, tantôt de son astuce, mais jamais convaincu !...

Voilà comment j'entends, sieur Lautrec, la véritable liberté de conscience que chacun doit respecter !

En ce qui est des dogmes de l'Eglise que j'ai qualifiés de mensongers et trompeurs et que vous tenez tant à me faire expliquer, car j'évitais toujours dites-vous ce sujet difficile, sans exagération, je vous dirai ceci... Il faut vraiment que votre fanatisme vous ôte la raison pour me poser encore cette simple question ! J'y répondrai donc sans détours... Vous devez sans doute conserver soigneusement dans votre bibliothèque, les seuls livres admis dans l'enseignement populaire, pendant que l'Eglise dirigeait l'instruction ; ils étaient suffisants et d'abord nécessaires pour tenir le peuple sous une domination, qu'elle enrage de perdre ; je veux parler de la Bible ou ancien testament, du nouveau testament, l'Evangile et le catéchisme d'où sont sorties les bases fondamentales de la religion catholique.

Ouvrez les premiers à n'importe quelle page, vous y trouverez des Jacques riches et des Jacques pauvres, et de bons sens brillent par leur absence, et où les règles de la pudeur sont loin d'être observées !... Prenez le catéchisme, vous y verrez un absolutisme intransigeant ; là on y interdit la liberté de penser et on impose l'obligation de croire tout ce que les auteurs n'ont pu définir que sous

la forme de mystère, sous peine de châtimens éternels décrits avec art, dans le but de satisfaire l'avidité financière et l'esprit dominateur du clergé catholique.

Voilà M. Lautrec ce que j'ai appelé les dogmes mensongers et trompeurs. Libre à vous maintenant de croire aux miracles des eaux de la piscine et aux mystifications qui en dépendent et que je qualifierai, moi, un attrappe-nigauds. Je ne me sens donc nul besoin d'aller y prendre un bain, dont je suis persuadé de l'inefficacité même sur les cléricaux, brancardiens et autres, auxquels une douche serait plus salutaire.

Dreyfusard avec tous les ennemis de la France, me dites-vous ensuite, que pouvez-vous savoir de l'innocence de Dreyfus et savez-vous même de quoi il était accusé ?

Voilà une impudence de plus à ajouter à votre actif. Je ne la relèverai point mais je vous ferai remarquer que j'ai suivi avec intérêt dans des journaux où règne la plus grande impartialité, les différentes phases du procès de Rennes ainsi que les divers témoignages tant à charge qu'à décharge qui y ont été déposés, les diverses révélations qui ont motivé la décision de la Cour de Cassation, la révision du procès qui a conduit à l'innocence de Dreyfus et à sa réhabilitation.

Je n'ai donc nul besoin que le général Picquart me communique le bordereau ; je suis suffisamment fixé, je pourrais donc vous dire que si vous croyez encoeur ou faites semblant de croire à sa culpabilité, c'est que vous avez ou des intérêts particuliers à y croire, afin de sauvegarder l'honneur et le patriotisme des vôtres à jamais compromis, ou que vous n'avez lu que dans la « Défense » l'acte d'accusation et négligé les dépositions qui ont démontré l'innocence de Dreyfus.

Je vous trouve donc après cela, tout à fait ridicule de ne voir le patriotisme que dans un parti qui a conduit la France à la défaite et à la ruine, et de traiter d'antipatriotes et d'ennemis de la France ceux qui ont contribué de toute leur énergie et de toute leur force à son relèvement et qui lui ont reconquis dans le monde son rang de grande puissance que les vôtres lui avaient fait perdre.

Et plus loin... Homme sans ambition, vous vous contentez dites-vous, de votre situation de maire révoqué : C'est un titre en effet que vous avez bien mérité et qui doit sûrement flatter votre amour-propre, mais au lieu de répondre à ma question vous l'esquivez par un bond à côté ; vous réservez dites-vous pour vos amis toutes vos confidences... Eh bien permettez-moi d'y répondre pour vous.

Ce n'est nullement l'envie qui vous manqua de faire concurrence à M. Bécays, non plus que l'ambition de faire un député, mais quoique vous puissiez encore pour la commune vous adapter le proverbe, « charbonnier est maître chez lui » vous savez que l'ensemble de l'arrondissement repousserait avec horreur vos idées arriérées et que vous seriez trop impitoyablement blackboulu pour oser affronter les risques d'une telle défaite... Et si vous vous abaissez encore à venir discuter avec ce que vous appelez un blocard de village, ce n'est pas comme vous le dites pour montrer mon élatante bonne foi, mais afin de conserver encore à votre dévotion les quelques défenseurs de vos principes cantonnés dans notre citadelle, aujourd'hui tellement ébréchée, que je crains fort pour vous que vos efforts inouïs pour la conserver deviendront inutiles ; à quoi d'ailleurs cela pourrait-il vous servir, si ce n'est pour causer à notre commune un préjudice irréparable ?

Ne me remerciez pas de vous permettre de faire valoir contre le séquestre vos droits au presbytère, personne n'a qualité pour empêcher à quelqu'un de faire valoir ses droits, mais puisque vous semblez ignorer les préjudices que le château a causés à la commune, je veux bien sur votre demande en énumérer quelques-uns.

Est-il vrai oui ou non que les prés de la Queyrouse qui faisaient dit-on autrefois partie du domaine communal et qui font aujourd'hui partie intégrale du parc du château, aient été acquis au patrimoine seigneurial sans bourse délier ?

N'est-il pas vrai que l'ancien champ de foire où s'étale aujourd'hui votre jardin avait été considéré par tout le monde comme propriété communale, en échange des prés de la Queyrouse, disaient nos aïeux. Mais le mouton a été toujours tondu, et faute d'un acte administratif authentique, la commune s'en est vue privée par votre beau-père le comte de Turenne et forcée de s'acheter un nouveau champ de foire.

Et les divers chemins ruraux qui lui furent adjugés pour un prix dérisoire qui ont causé depuis à la commune un préjudice énorme tout en augmentant la valeur de vos domaines de plus de 30.000 francs !...

Je m'arrête et croyant m'être suffisamment expliqué je reprends de nouveau ma première décision.

Léon CADIERGUES

Calviac

Nous sommes heureux de publier l'excellent discours suivant, prononcé par le citoyen Genries, conseiller municipal et correspondant du *Journal du Lot*, à Calviac, dans une réunion républicaine.

Messieurs, La République est contenue tout entière dans l'immortelle devise de nos pères de la Révolution : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Toutes les réformes politiques ou sociales sont contenues dans ces trois mots magiques et il ne s'agit que de les en faire sortir.

faut pas abuser et qu'il est en notre pouvoir de ne jamais dépasser les bornes que nous imposent les lois civiles et morales. La liberté de chacun est limitée par la liberté d'autrui et l'ordre véritable naît des consciences qui savent se respecter entre elles et se tolérer mutuellement.

Plus d'Egalité, c'est-à-dire moins de différence dans les conditions sociales.

Si la nature a fait les hommes inégaux en intelligence, en caractère comme en force physique, il n'en est pas moins vrai que nous avons tous besoin les uns des autres et qu'il y a une solidarité naturelle qui nous unit.

Dés lors, si nous sommes forts, pensons à ceux qui sont faibles et faisons des lois telles que les inégalités naturelles s'affaiblissent dans la mesure du possible.

Dans la répartition des impôts entr'autres, distribuons les charges de façon à ne rien demander à celui qui ne gagne que sa vie, à demander peu à celui qui a un peu et beaucoup à celui qui a beaucoup. Epargnons les petits, ménageons les moyens, chargeons les gros. Un système d'impôts nous permet de réaliser ce principe, c'est le système de l'impôt progressif sur le revenu.

Progression veut dire graduation, et en graduant équitablement le taux de l'impôt, on fera payer surtout ceux qui ont de forts revenus. Le petit payan sera celui qui bénéficiera surtout de ce système d'impôts, car il est rare que ses revenus s'élevaient au chiffre qui devra être exempté par la nouvelle loi.

A sa place paieront les gros commerçants et industriels, les financiers, les riches capitalistes, etc., etc.

Reste la 3^e partie de la glorieuse formule la *Fraternité*. Elle découle des deux premières. Car s'il faut penser aux faibles dont les forts ont besoin, il faut considérer que cette solidarité nous rend frères et nous devons nous aider pour partager nos joies et nos douleurs. De là, naît le principe de l'assistance sociale qui oblige tout Etat vraiment démocratique à organiser des secours pour les infirmes et les malades, des retraites pour les vieillards, etc., etc. La République doit aussi encourager les citoyens à compter sur eux-mêmes en s'organisant sous forme de mutualités, mais l'Etat subventionnera si besoin est.

Comme conclusion : Ces grandes conséquences des principes formulés par la Révolution se réaliseront si, dans les prochaines élections municipales nous savons choisir des hommes dévoués à la République et à la démocratie.

Il ne suffit pas d'avoir le mot de République sur les lèvres, comme le rigide Caïon manque qu'est notre adjoint au maire, que je tiens à signaler ici, il faut l'avoir dans le cœur et c'est aux actes plus encore qu'aux paroles qu'on doit juger les candidats.

Dorénavant plus que jamais, ceux dont les programmes seront conformes aux idées que je viens de développer, doivent être seuls dignes de notre choix, et si les élections municipales indiquent que le pays marche de l'avant, nous aurons contribué à cette nouvelle victoire de l'esprit de 1789. Et nous aurons bien mérité de la Patrie, qui continuera rigoureusement sa route vers le progrès démocratique et social : tous les bons Français comprendront peu à peu que l'union doit se faire sous le drapeau qui porte dans ses plis : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Arrondissement de Gourdon

Saint-Clair

Bureau de Bienfaisance. — Les acquéreurs des biens provenant de la donation de M. Baptiste Glandin n'ont pas encore répondu à la demande qui leur a été adressée, à savoir s'ils ont l'intention de payer leur part du legs Glandin, quelles que soient les collocations de l'ordre.

Nous ne pouvons publier aujourd'hui, faute de place, l'extrait des actes de vente et le tableau des inscriptions qui grèvent les immeubles vendus, signalés à M. le Maire de Saint-Clair à fin de purge.

N. D. L. R.

Vaillac

Au Comité. — M. le Prefet du Lot a adressé à M. le Président du Comité Républicain-radical de Vaillac la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien être l'interprète auprès de MM. les membres du Comité Républicain-radical de Vaillac pour les remercier des souhaits qu'ils ont bien voulu m'adresser à l'occasion de ma nomination dans le département du Lot et pour les féliciter de leur attachement au Gouvernement de la République. »

Assassinat. — En descendant faire sa tournée à Vaillac le facteur Rougié trouva pressé au bout de la côte, une paire de poules attachée par une courroie dans laquelle était passé un bâton.

Arrivé à Vaillac il montra sa trouvaille et ne tarda pas à apprendre que ces poules avaient été achetées par Pradié Alexandre qui pensait les emporter à Cahors où il allait passer les fêtes du carnaval.

Il était en effet parti le matin vers les 3 h. 1/2 probablement pour aller prendre à Labastide la voiture de Capelle qui part à 5 heures pour se rendre à Cahors.

On pressentait aussitôt un malheur ; lorsque vers dix heures on apprit que le corps du malheureux Pradié avait été retrouvé inanimé et mutilé dans le chemin qui longe la vallée et à 2 kilomètres environ de l'endroit où a été commis le crime.

ACCOUCHEMENT



Mme Ponchant

Labeuvière, par Lapugny (P. de C.) 19 Août 1904. — « J'eus un accouchement fort difficile et ne pus nourrir moi-même mon enfant. C'est à grand-peine que je me tenais debout. J'étais pâle, mes digestions se faisaient très mal. J'avais des douleurs dans le dos ; au moindre froid, je m'enrhumais. J'étais d'autant plus effrayée de ces symptômes qu'à nouveau je me trouvais enceinte. Mes craintes s'évanouirent bientôt cependant car, m'étant mise enfin à suivre un sérieux traitement avec l'Emulsion Scott, je me fortifiai à merveille et, grâce à elle, mis au monde, sans la moindre difficulté cette fois, une charmante petite fille qui elle-même est très bien portante. »

Mme Ponchant.

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir de beaux enfants, vous connaissez le remède.

l'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec la marque : « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0.50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

pièces dans son porte-monnaie et 2 ou 3 de cinq francs dans une bourse. Dans sa maison on a aussi trouvé 2 ou 3 billets de cent francs et pour un millier de francs de valeurs.

L'enquête continue.

Chez nos voisins

MONSEMPRON-LIBOS

Le bon Pierrot de comédie ou bavard se cache derrière son fard et sa modestie bien connue ; et pour qu'elle n'ait pas à souffrir je passe outre et n'insiste pas davantage pour connaître l'Apôtre de paix de notre commune...

Croyez-vous mon cher M. Pierrot que cette mission ne sera peut-être pas trop difficile si des deux côtés on ne se fait quelques petites concessions...

Surtout je crois savoir que l'animosité qui existe entre les deux sections, dure depuis déjà pas mal de temps, et un précédent article comparait notre commune aux « Capulets et Montaigus ». Pour rétablir la concorde que faudrait-il donc faire ? je vous le demande...

Je ne récite pas l'opinion de l'un de nos plus ardents conseillers et pour cause ; nos idées ne sont pas les mêmes, beaucoup s'en faut...

De plus je crois comprendre que vous êtes persuadé que derrière ma signature se cache une autre personnalité, et ce serait de là, d'après vous que me viendrait la grave responsabilité que vous m'incombez. Détrompez-vous cher Monsieur Pierrot je n'ai jamais eu du goût pour le rôle de « figurant » la Mairie fut-elle théâtre et nos conseillers, acteurs, que ce rôle ne me conviendrait pas...

Je suis tout d'accord avec vous sur les revendications de « toute » la commune, il y a beaucoup à faire : écoles, bureau des P.T., routes, eau, etc etc, mais cela ne peut se faire tout à la fois et encore moins tant que la discorde existera et que la discussion ne sera pas tolérée dans notre maison communale et elle ne l'est pas puisque ceux qui voudraient discuter sont considérés comme broailleurs...

Je vous désire M. Pierrot d'être un bon Apôtre et de signer le traité de paix le plus tôt possible.

G. H.

Villosanges (P.-de-D.) 11 février 1906. Souffrant de **rhumatismes** depuis 1870, aucun remède n'avait réussi. Ce n'est qu'avec les Pilules Suisses que j'ai obtenu un résultat merveilleux. Je suis rajeuni. Pommerol. (Sig. leg.)

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS du 17 décembre 1906

Entre : Giles, forgeron à Castelnau et Rougier, Directeur Gérant du Journal « Le Réformateur du Lot ».

... Par ces motifs, le Tribunal déclare Rougier atteint et convaincu du délit d'injures publiques et lui faisant application des articles vingt-neuf, paragraphe deux, trente-trois de la loi du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-un, premier de la loi du vingt-six mars mil huit cent quatre-vingt-onze et cent quatre-vingt-quatorze du Code d'Instruction criminelle, ainsi conçus :

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

AVANT DE PARTIR POUR L'EXIL

Le Dr. P. Henri, Ancien Préfet, a basé toutes ses formules pour guérir radicalement les MALADIES DE POITRINE, AMÈNE, FAIBLESSE, DIABÈTE, ALBUMINURIE, GRAVELLE, COLIQUES, les Maladies de la PEAU, RHUMATISME AIGU OU CHRONIQUE, NEURALGIES, MALADIES DU CŒUR, VARICES, PLAIES et ULCÈRES VARIÉTIÉS, HÉMORROÏDES, MAUX BISTOURNÉ, etc. à son cousin M. PELLETAN, 84/86 (Paris), qui enverra gratuitement à toute demande accompagnée de 0.20 en timbres poste pour frais d'envoi, un merveilleux livre de 150 pages contenant la manière de se guérir infalliblement.

